# CONSEIL MUNICIPAL DE PUYBRUN Séance du 22 mars 2018

### Présents:

Messieurs Jacques LORBLANCHET, Jean-François LESCURE, Fabrice MOUNAL, Olivier FRANCOIS, Joël GREZES, Philippe FERNADEZ;

Mesdames, Nadège DUMAS MARROUFIN, Odile RUIZ, Isabelle MORIN

# Absents ayant donné procuration:

- Benoît BERGUES ayant donné procuration à Fabrice MOUNAL
- Pascale CIEPLAK ayant donné procuration à Nadège DUMAS MARROUFIN
- Michèle ARBITOURER ayant donné procuration à Jean-François LESCURE
- Céline BLADIER SIGAUD ayant donné procuration à Odile RUIZ

Absents: Serge JAMMES et Sandrine COURATIER

Secrétaire de séance : Joël GREZES

# San Annual Annua

### Ordre du jour :

- Comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2017 : Commune-Eau-Assainissement
- Désignation Maître d'Oeuvre pour diagnostic réseau assainissement
- Achat parcelle terrain pour Bassin de Lucques
- Autorisation pour travaux du bureau de Poste
- Nomination délégué PLUIH
- Reprise concession cimetière
- Tarifs vente concession cimetière
- Personnel communal : avancement de grade
- Contrat artificier : feu artifice mois d'août
- Questions et informations diverses

La séance est ouverte à 20H45

# I - Comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2017 : Commune-Eau-Assainissement

# COMMUNE

# Section de fonctionnement :

**Recettes 2017 :** 640 761.27 euros **Dépenses 2017 :** 434 567.25 euros

Soit un excédent de 206 194.02 euros qui ajouté à l'exercice précédent de 86 802.46 euros donne un résultat de 292 996.48 euros.

Cet excédent est affecté de la manière suivante :

- 174 938.02 euros en recettes d'investissement
- 118 058.46 euros en recettes de fonctionnement

# Section de d'investissement :

**Recettes 2017 :** 84 479.58 euros **Dépenses 2017 :** 273 257.45 euros

Soit un résultat de -188 777.87 euros qui retiré à l'exercice précédent de 86 851.85 euros donne un résultat de -101 926.02 euros

### EAU

### Fonctionnement:

**Recettes 2017 :** 99 007.23 euros **Dépenses 2017 :** 157 009.30 euros

Soit un déficit de -58 002.07 euros qui retiré à l'exercice précédent de 69 469.25 euros donne un résultat de 11 467.18 euros.

Cet excédent est affecté à la section de fonctionnement 2018 (recettes de fonctionnement)

### Investissement:

**Recettes 2017 :** 14 809.18 euros **Dépenses 2017 :** 15 308.17 euros

Soit un résultat de -498.99 euros qui retiré à l'exercice précédent de 27 348.02 euros donne un résultat de 26 849.03 euros. Ce résultat ne nécessite aucun besoin de financement

# Assainissement

### Fonctionnement:

**Recettes 2017 :** 58 997.38 euros **Dépenses 2017 :** 129 180.99 euros

Soit un déficit de -70 183.61 euros qui retiré à l'exercice précédent de 98 352.99 euros donne un résultat de 28 169.38 euros.

Cet excédent est affecté à la section de fonctionnement 2018 (recettes de fonctionnement)

### Investissement:

**Recettes 2017 :** 7 154.00 euros **Dépenses 2017 :** 13 152.00 euros

Soit un résultat de -5 998.00 euros qui retiré à l'exercice précédent de 66 389.82 euros donne un résultat de 60 391.82 euros. Ce résultat ne nécessite aucun besoin de financement

Le second adjoint au maire fait procéder au vote des Comptes administratifs et des Comptes de gestions 2017 qui sont adoptés à l'unanimité.

# II - Désignation Maître d'Œuvre pour diagnostic réseau assainissement

Trois entreprises ont été sollicitées pour les travaux du réseau assainissement coté Ouest de la commune au niveau de la station de relevage.

- SOCAMA Ingénierie de Tulle dont le montant est de 12 780 euros HT
- G2C Environnement de Brive dont le montant est de 8 094 euros HT
- Société DEJANTE à Saint Céré pour un montant de 6 700 euros HT Le marché est passé à la société DEJANTE.

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

# III - Achat parcelle terrain pour Bassin de Lucques

Suite à l'aménagement du bassin d'infiltration de Lucques (cf Conseil municipal du 25 janvier 2018), il avait été proposé l'achat d'une parcelle pour réduire les nuisances possibles aux riverains proches (enquête publique du 19 décembre 2017 au 19 janvier 2018)

Le propriétaire de la parcelle Al 136 a donné son accord de vendre à la mairie le terrain de 2140 m² au prix de 0.92 euros par m². La procédure sera envoyée à Maître Neyrat.

Approbation de l'achat du terrain à l'unanimité du Conseil Municipal

# IV - Autorisation pour travaux du bureau de Poste

La Poste prévoit d'effectuer des travaux entre le 4 juin 2018 et 29 juin 2019. Elle demande aussi à la Mairie, propriétaire des locaux de mettre en conformité la porte d'accès aux locaux. Le conseil municipal autorise la Poste à effectuer les travaux et s'engage sur l'accès des locaux.

Deux devis seront demandés après consultation des services accessibilité de la DDT.

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

# V - Nomination délégué PLUi-H

Sont désignés :

- Délégué titulaire, Jacques LORBLANCHET
- Délégué suppléant, Jean-François LESCURE

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

# VI - Reprise concession cimetière

Une concession doit être rachetée par la mairie afin d'être revendue à un futur acquéreur. Le rachat de la concession correspondrait au prix vendu sans remboursement des timbres.

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

### VII - Tarifs vente concession cimetière

Le dernier ajustement des tarifs des concessions du cimetière date du 17 octobre 2001 lors du passage à l'Euro. Il était de 114.50 euros pour une perpétuité simple et 229 euros pour une perpétuité double. Les tarifs réajustés sont de 130 euros pour une perpétuité simple et 250 euros pour une perpétuité double.

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

# VIII - Personnel communal : avancement de grade

Un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe 10<sup>ème</sup> échelon passe à la 1<sup>ère</sup> classe 7<sup>ème</sup> échelon.

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

# IX - Contrat artificier : feu artifice mois d'août

Le contrat artificier du mois d'août, au prix de 2000,00 euros depuis de nombreuses années, subit une augmentation de 100 euros

Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

### IX - Embauche

Le Conseil Municipal propose l'embauche en contrat C.D.D. de 3 mois d'un agent pour pallier à un excédant de travail sur l'entretien de la commune.

# XI - Questions et informations diverses

- Le renouvellement tacite de 1 an de la convention SYDED (assainissement) s'élève à 6 960 euros HT. L'aide performance épuratoire perçu baissera de 40% en 2019.
- Le programme voirie CAUVALDOR interviendra avant septembre sur la route du stade. France Télécom interviendra prochainement dans la rue des Arts.
- Une délibération de CAUVALDOR est mise en place afin de s'opposer aux fermetures des écoles.
- Deux projets nommés « cheminement doux » sont proposés. Cela correspond dans la perspective du PLUi-H à des chemins dédiés uniquement aux piétons et aux vélos.
- Le club cycliste de Bretenoux-Biars organise à Puybrun le 1er juillet une course UFOLEP
- La subvention de 15% du FAST pour le ravalement de la mairie ne sera pas octroyée car le nombre 1.000 habitants DGF est dépassé. Il est de 1088 habitants.
- La sollicitation d'une numérotation extérieure ainsi qu'une signalétique sur les voies communales des lieux dits se fait de plus en plus pressante. Cela concernerait approximativement 350 adresses. Cette réalisation s'effectuera sur 2 ans. Pour info, la poste le fait actuellement au prix de 15 euros par habitation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

